# **Rogers** Capital

## ATTESTATION DE STAGE

		ORGANISME D'ACCUEIL	
Nom ou dénomina	tion sociale : R	gers Capital Management Services Ltd	
Adresse : 5, Preside	ent John Kenned	Street	
會: (+230) 221 7801		Mél : Arunah.Sookur@rogerscapital.mu	
certifie que			
LA OU LE STAGIA	IRE		
Nom: Bissessur		Prénom : Marie Maelie Jade	
Né(e) le : 15 / 06 / 2004		Sexe: F ☑ M □	
Adresse : Impasse	Cassamally, Cen	re de Flacq	
		Mél : mmjadbis@gmail.com	
ÉTUDIANT(E) EN E	BTS Services in	ormatiques aux organisations	
Option	☐ SISR	⊠ SLAM	
AU SEIN DE (nom	de l'établissemer	t d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :	
	MCCI Busii	ess School, Ebène-Cybercité, lle Maurice.	
a effectué un stage	prévu dans le c	udre de ses études	
DUDÉE DU CTA OF	-		_

### **DURÉE DU STAGE**

Dates de début et de fin du stage : du 05 / 06 / 2023 au 14 / 07 / 2023 .

Représentant une durée totale de 6 nombre de semaines / de mois

(rayer la mention inutile).

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutive ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

## MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE

La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de 60 euros.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 - code de l'éducation art. D.124-9)

Fait à Port-Louis le 28 / 09 / 2023

Arunah Sookur - Rambarun HR Operations Lead

Kumbarun

Rogers Capital Management Services Ltd 5, President John Kermedy Street